



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
IFCT**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante IFCT sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

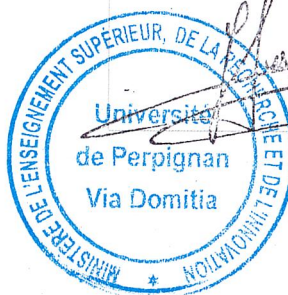
FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales Parcours Catalan	L1 L2 L3	PEYTAVI-DIXONNE Joan	PR	peytavi@univ-perp.fr	ALMARCHA-PARIS Miriam *BAYLAC-FERRER Alà FERREROS PAGES Carla PALAU Monique PUBILL I BRUGUES Joan SALEILLES Maria	MCF MCF MCF VACATAIRE VACATAIRE PRCE

Article 2 : Le Directeur de la composante IFCT et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 20 novembre 2024

Le Président

Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
IFCT**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante IFCT sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Etudes européennes et internationales	M1	BAYLAC-FERRER Aïa	MCF	baylacf@univ-perp.fr	*ALMARCHA-PARIS Miriam FERREROS PAGES Carla CICRES BOSCH Jordi GARCIA ALONSO Vanessa PEYTAVI-DIXONNE Joan SALEILLES Maria	MCF MCF VACATAIRE VACATAIRE PR PRCE
MASTER Etudes européennes et internationales Parcours Relations transfrontalières	M2	BAYLAC-FERRER Aïa	MCF	baylacf@univ-perp.fr	*ALMARCHA-PARIS Miriam FERREROS PAGES Carla CICRES BOSCH Jordi GARCIA ALONSO Vanessa PEYTAVI-DIXONNE Joan SALEILLES Maria	MCF MCF VACATAIRE VACATAIRE PR PRCE
MASTER Etudes européennes et internationales Parcours Etudes catalanes et européennes	M2	BAYLAC-FERRER Aïa	MCF	baylacf@univ-perp.fr	*ALMARCHA-PARIS Miriam FERREROS PAGES Carla CICRES BOSCH Jordi GARCIA ALONSO Vanessa PEYTAVI-DIXONNE Joan SALEILLES Maria	MCF MCF VACATAIRE VACATAIRE PR PRCE

Article 2 : Le Directeur de la composante IFCT et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 20 novembre 2024

Le Président

Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
IFCT**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante IFCT sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

FORMATION	Session		Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2ème degré (ESPE) Parcours Catalan	M1	1 et 2	ALMARCHA-PARIS Miriam	MCF	almarcha@univ-perp.fr	AGUILAR MIRO Estel BARTRINA Imma * BAYLAC-FERRER Alà SALEILLES Maria	VACATAIRE PRCE/PFA MCF PRCE
	M2	1 et 2	ALMARCHA-PARIS Miriam	MCF	almarcha@univ-perp.fr	AGUILAR MIRO Estel BARTRINA Imma * BAYLAC-FERRER Alà SALEILLES Maria	VACATAIRE PRCE/PFA MCF PRCE

Article 2 : Le Directeur de la composante IFCT et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 20 novembre 2024

Le Président
Yvan AUGUET

